



Question de Congrès

LYON 2004

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

AGIR ET DECIDER EN CITOYENS D'EUROPE ?

I/ Introduction

II/ L'Europe : d'une utopie à une réalité singulière

- Une construction à s'approprier pour un indispensable choix des citoyens
- Une étape nouvelle en débat
- Quelles perspectives dans quel monde ?

III/ Quelle Europe voulons-nous ?

- De l'identité et des principes fondateurs
 - Quel héritage ?
 - Crainte ou espoir pour la laïcité ?
 - Comment vivre et faire vivre la diversité ?
- Progrès économique et cohésion sociale
 - pour une Europe sociale
 - pour des services d'intérêt général
- L'indispensable retour du citoyen
 - Une transparence des enjeux
 - Un renouveau de la vie politique
 - Une autre dimension de la vie associative

IV/ Un nouvel horizon pour la Ligue

- Des perspectives claires
 - Relever le défi démocratique
 - Refuser la fatalité et miser sur la volonté des hommes
 - Donner à la construction de la solidarité la même importance qu'à la conquête de la liberté
 - Faire encore et toujours vivre la laïcité
 - S'impliquer mieux dans des initiatives à l'échelle internationale
- Une éducation populaire de notre temps
- Un chantier pour toute la Ligue
- Faire vivre ce rapport d'étape

V/ Agir et décider en citoyens d'Europe ne va pas de soi

VI/ Pour conclure

I/ Introduction

Ce thème « Agir et décider en citoyens d'Europe » s'est imposé à la fois comme suite de notre réflexion interne, volonté de réduire le décalage entre l'importance des décisions de l'Union et la perception des citoyens, désir d'être au rendez-vous de l'actualité lors d'échéances importantes.

Si, ces dernières années, les publications de la Ligue ont sensibilisé ses adhérents à la construction de l'Union Européenne, si les Cercles Condorcet ont mis cette question à l'étude de leur Convention, si certains départements et le centre confédéral se sont impliqués dans des programmes européens et si des responsables participent aux travaux de réseaux associatifs en Europe, il faut bien reconnaître que trop de Ligueurs n'y ont prêté qu'une attention relative.

Par désintérêt, crainte ou sentiment d'impuissance, une forte abstention se manifeste aux élections européennes où l'Europe est d'ailleurs trop souvent caricaturée en termes d'enfer ou de paradis ; un fossé se creuse entre la grande majorité des citoyens et l'Union.

Or l'Europe ne relève plus des affaires étrangères depuis longtemps et nous sommes constituants de l'Union avec d'autres Etats européens. Les directives transcrites (c'est-à-dire des « lois » arrêtées par le Conseil européen) inspirent plus de 60% de la législation de notre Parlement. Avec l'arrivée de 10 nouveaux pays, l'élargissement le plus vaste depuis 1957 elle devient le premier regroupement volontaire mondial d'Etats Nations et avec 455 millions d'habitants un marché plus grand que celui que constituent les Etats Unis. Cette échéance et celle du débat sur la « Constitution » rendent plus indispensables encore, une réflexion plus approfondie, une action plus soutenue et un engagement plus fort si nous voulons pouvoir participer à des décisions et peser sur des choix qui déterminent la vie de chacun d'entre nous.

En moins d'un an, nous ne pouvions doter la Ligue d'une synthèse définitive sur ce sujet. Le souci premier de ce Congrès est de fournir des éléments pour que notre mouvement puisse jouer un rôle utile dans son implantation locale et se doter d'une capacité d'intervention au niveau européen. A partir des contributions du réseau, de nos sessions de travail et de trois jours d'échanges, ce rapport d'étape rappelle les caractéristiques originales de la construction européenne, analyse les évolutions récentes, éclaire les enjeux actuels, présente nos exigences. Il propose des pistes de travail à approfondir, évoque les partenariats à renforcer ou à créer pour y contribuer, en dessinant un nouvel horizon pour la Ligue.

II/ L'Europe : d'une utopie à une réalité très singulière

Ce mythe aux contours incertains doit beaucoup aux expéditions des conquérants de ce continent partis à la découverte du monde avant que ses nations n'y développent leurs empires coloniaux. Sa grandeur tient surtout au fait que l'essentiel des principes qui gouvernent ce que l'on nomme la culture occidentale ont des racines essentiellement européennes. Mais l'Europe ce sont aussi les violents affrontements entre pouvoirs ou religions, les puissantes tentatives d'unités dictées plus par la soif de constitution d'empires que par l'envie de coopérations pacifiques.

Depuis plus de deux siècles, après les ravages de chaque nouvel affrontement, les aspirations à un continent pacifié et à l'utopie d'une Europe unie se sont régulièrement manifestées.

Au « Printemps des peuples » on rêve aux « Etats-Unis d'Europe » aboutissement des trois révolutions : l'avènement des nations, l'instauration des libertés, l'organisation de la justice sociale.

Mais la fièvre des nationalismes embrasera le continent. Il faudra les 15 millions de morts de la guerre de 14-18 avant qu'Aristide Briand présente un projet (sans suite) de fédération de 27 nations d'Europe à la « Société des Nations » ; il faudra qu'avec 35 millions de morts « sombre la civilisation » dans la deuxième guerre mondiale et « qu'avec des peuples martyrisés, des nations humiliées, une économie ruinée, l'Europe réduite à la banlieue soumise des deux vainqueurs n'existe plus » pour que prenne enfin corps une réelle volonté.

II-1/ Une Construction à s'approprier pour éclairer l'indispensable choix des citoyens

Les deux sources de la Construction européenne

Avant toute réflexion pour dépasser les divisions nationales, les Etats se sont préoccupés de fixer des valeurs et des principes communs, des droits accessibles à tous et juridiquement garantis pour éviter une possible résurgence de la barbarie. Le Conseil de l'Europe, créé « dans le but de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder, de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique » rédigea très rapidement la « Convention européenne de Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». C'est à ces principes et valeurs qu'a dû et que doit souscrire tout pays voulant devenir membre de l'Union, cette adhésion valant brevet de démocratie.

L'autre source a été d'une nature plus modeste et peut-être plus opératoire sur la durée. En 1950, pour dépasser leur « opposition séculaire » la France et l'Allemagne décident d'unir leurs intérêts nationaux en coopérant dans le domaine du charbon et de l'acier jetant les premières assises concrètes d'une « fédération européenne » par la reconnaissance d'une Haute autorité.

« Mais dès l'origine, cette construction est marquée par le sceau de l'ambiguïté. D'un côté on veut réaliser une ambition politique : surmonter les conflits entre nations, créer une entité supra nationale qui les dépasse pour garantir la paix, retrouver la prospérité et peser face à l'URSS et aux Etats-Unis : c'est le message de La Haye. De l'autre à la suite du Plan Marshall on entérine une réalité géostratégique durable qui place cette construction dans l'orbite américaine, partie intégrante d'une « Communauté Atlantique », sphère d'influence de l'une des puissances mondiales, les Etats-Unis. »

La dynamique fédérale se brise en 1954 sur le refus de notre assemblée nationale de voter le projet d'une Communauté Européenne de Défense.

D'un marché commun à une lente construction entre des contradictions nationales et des citoyens tenus à l'écart

Le redémarrage s'opère avec le Traité de Rome en 1957 où 6 Etats jettent les bases de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) : il s'agit de créer un marché commun au sein duquel les marchandises, les services, les capitaux et les travailleurs peuvent circuler sans entrave à l'abri d'un tarif douanier commun.

Les trois éléments fondateurs sont posés : la sauvegarde des droits, la démarche communautaire, le marché. Mais au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de pays concernés, des attentes divergentes se manifestent entre :

- ceux qui souhaitent, par la voie communautaire, faire de l'Europe le territoire d'une union sans cesse plus étroite des peuples de l'Europe (la C.E.E.)
- et ceux qui ne voient dans l'Europe qu'un espace plus pertinent pour le libre échange sans aucun pouvoir politique. (l'A.E.L.E.)

La principe de décision par consensus « lorsque les intérêts très importants d'un ou de plusieurs partenaires seront en jeu » introduit un droit de veto pour chaque Etat membre.

Ces ambiguïtés, divergences politiques et ces contraintes perdurent encore. Aussi la construction européenne a progressé tantôt par des crises, tantôt pas à pas par modifications successives des Traités, jamais avec la participation des citoyens, toujours à l'écart des peuples, essentiellement par des négociations diplomatiques où chacun défend ses intérêts nationaux avec l'aiguillon d'une Commission Européenne en charge des Traités et de l'intérêt fédéral

La timide apparition des citoyens et du pouvoir du Parlement

En 1979, les citoyens nationaux - et non plus les Parlements de chaque Etat - désignent leurs représentants à un Parlement européen dont les pouvoirs, limités à donner des avis, en faisaient plus un Conseil de Surveillance qu'un lieu de décision. Il faut attendre 1992 et le Traité de MAASTRICHT pour que soit définie la «citoyenneté européenne» complétant la citoyenneté nationale, mais ne la remplaçant pas. «Le citoyen européen dispose du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat».

Le Parlement européen devient peu à peu co-décideur avec le Conseil européen. Au fil des Traités les domaines de co-décision s'élargissent, le projet de Traité constitutionnel propose de renforcer ce pouvoir pour le vote du budget et la désignation de la Commission.

L'inégale reconnaissance de la société civile organisée

A partir de 1986 les partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés) seront consultés, puis à partir du Traité de Maastricht, l'officialisation du «dialogue social» permettra que des accords communs puissent directement devenir directives européennes. La Confédération européenne des syndicats s'inscrit dans le paysage de l'Union. Mais aujourd'hui les entreprises d'économie sociale ne sont pas reconnues ; ce secteur doit s'organiser au niveau européen et les Traités doivent reconnaître la pluralité des formes d'entreprises.

A partir de 1986 également, le Conseil de l'Europe, (celui de la première source de l'Europe, non pas la Communauté européenne) reconnaît les Organisations Internationales Non Gouvernementales et développe une étroite coopération avec elles à travers un comité de liaison. (La Ligue Internationale de l'Enseignement y siègera assidûment.)

La reconnaissance par «Bruxelles» des associations (ONG) se fera davantage attendre. La première communication de la Commission européenne sur « La promotion du rôle des associations et des fondations en Europe » date de 1996. Cette reconnaissance reste marginale :

- une déclaration n°23 annexée au Traité de Maastricht prône une coopération avec les «associations de solidarité et les fondations en tant que responsables d'établissements et de services sociaux» et reconnaît par ailleurs les ONG de développement et de coopération.
- une autre déclaration N° 38 annexée au Traité d'Amsterdam reconnaît les ONG de santé et «la contribution importante des activités de bénévolat au développement de la solidarité».

Le monde associatif ne pouvait accepter d'être restreint au seul rôle de généreux bénévole ou d'opérateur social spécialisé, quelquefois consulté dans certains domaines d'activités, d'autant que malgré plus de 15 ans d'efforts, les militants n'avaient pu faire aboutir le projet de statut d'une association européenne.

C'est pourquoi le mouvement associatif s'est fixé comme objectif de faire reconnaître pleinement les associations et de réclamer un article dans les Traités qui donnerait une base juridique au « dialogue civil » entre les Institutions de l'Union et les associations. Des campagnes ont été organisées : la plate-forme des ONG sociales, espace de coordination (où la Ligue est représentée par l'intermédiaire de Solidar) s'est fortement mobilisée à Lisbonne puis à Nice pour faire reconnaître la société civile organisée comme force de cohésion sociale pour une Europe des droits. La Charte des Droits fondamentaux proclamée à Nice., comporte un article précisant «que toute personne a droit à la liberté d'association à tous niveaux notamment dans les domaines politique, syndical et civique...»

Dès l'annonce des débats pour élaborer «un projet de Constitution», 4 plates formes (ONG Sociales, ONG de Coopération, ONG des Droits Humains et Green 8 -ONG d'environnement-) se sont réunies dans ACT4 Europe (qui s'élargira au Lobby des femmes) pour constituer un groupe de contact avec la Convention. Sa mobilisation, ses contributions, relayées par les organisations nationales ont été entendues : Un article sur la démocratie participative figure dans le projet de Traité Constitutionnel.

«Les citoyennes et citoyens et associations représentatives doivent avoir la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines de l'action de l'Union. «Les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces associations représentatives de la société civile».

II- 2/ Une étape nouvelle en débat

Cette rapide évocation amène à dire que jusqu'à une période récente et à une exception près, les citoyens d'Europe ont été plus invités à prendre en compte les décisions de l'Union que d'en décider. Reconnaissons toutefois qu'une utilisation inédite des Traités a abouti à la naissance «d'un objet politique non identifié» permettant à la fois à une coopération interétatique de vivre et à une autorité supranationale d'exister. «Cette architecture incertaine» a permis de garantir un demi-siècle de paix en Europe, une zone de liberté et de prospérité pendant la guerre froide, de créer une monnaie unique pour résister à la spéculation ainsi qu'à un dollar hégémonique.

Un marché et une monnaie uniques ne sont pas suffisants pour faire un projet commun

Face au fossé qui sépare cette construction des citoyens, aux difficultés de Nice et à la perspective d'un fonctionnement à 25 Etats, le sommet de Laeken a instauré avec la Convention une démarche participative originale pour repréciser les valeurs et les objectifs de l'Union, le partage des compétences entre elle et les Etats membres, pour améliorer ses prises de décision, clarifier son fonctionnement et rendre plus lisibles les textes qui la régissent.

Un projet de Traité Constitutionnel à soumettre à la décision des citoyens

La Convention n'a pas fait table rase pour élaborer une «Constitution» ». (Document succinct précisant autour d'une déclaration des droits, les valeurs et objectifs et l'organisation des pouvoirs publics) Son travail approfondi a surtout consisté à compléter, à réorganiser et à rendre lisibles les Traités antérieurs. Dans le projet de Traité Constitutionnel qui comprend essentiellement trois grands chapitres, la 3^{ème} partie du texte est essentiellement la reprise des politiques internes de l'Union qui ne devraient pas figurer dans une Constitution stricto sensu et dont certaines datant de plusieurs dizaines d'années sont partiellement obsolètes ou d'autres fortement critiquables. La première partie par contre affirme pour la première fois que le projet européen repose sur des valeurs et des objectifs clairement formulés. Si leur reconnaissance ne fait pas une politique ou ne lève pas toutes les contradictions, leur affirmation pose les jalons d'une ambition commune. La Deuxième partie, en plaçant au cœur du projet les droits politiques,

économiques et sociaux - même si certaines formulations sont à améliorer - donne une force juridique à la charte des droits fondamentaux.

La rédaction actuelle, si elle n'est pas à la hauteur des espoirs qu'avait pu faire naître la Convention, n'induit en revanche aucun recul par rapport aux Traités antérieurs. Si le principe libéral central du Traité de Rome d'un marché unique où la concurrence est libre et non faussée est rappelé, il a été ajouté « que l'union œuvre pour un développement durable fondé sur une croissance équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi, au progrès social et à un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ». Le projet innove dans la personnalité donnée à l'Union, les pouvoirs accrus donnés au Parlement, la reconnaissance de la démocratie participative et le droit d'initiative citoyenne. Une répartition plus claire des compétences entre Etats et Union, une organisation plus transparente et plus démocratique du fonctionnement sont arrêtées, une présidence plus effective est instituée et un ministre des affaires étrangères de l'union sera désigné.

Ce travail original a vu sa portée réduite par l'intervention des différents gouvernements usant de leur possibilité de la clause d'unanimité. Encore en débat aujourd'hui, il ne doit subir aucune nouvelle régression, mais doit être amélioré en renforçant les possibilités de vote à la majorité qualifiée dans le domaine fiscal, social et dans la lutte contre les discriminations, en supprimant l'article I 51/3 qui instaure une procédure privilégiée en direction des Eglises et surtout en prévoyant une possibilité de révision à la majorité et non à l'unanimité. Ce projet n'est donc pas une fin. Un Référendum, le même jour dans toute l'Europe, doit permettre aux citoyens européens de s'approprier enfin les textes qui les régissent et de se prononcer en connaissance de cause.

Il serait en effet impensable qu'un Traité Constitutionnel, présenté comme une « Constitution pour l'Europe », ne soit approuvé que par 25 chefs d'Etats dont 3 rois, 3 reines et un Grand Duc !

II- 3/ Quelles perspectives, dans quel monde ?

L'Europe avec ses 455 millions d'habitants, fait partie des 20% de la population mondiale qui consomme 80% des ressources de la planète. 16% de ses habitants, soit la population de la France, vivent au dessous du seuil de pauvreté. Les 225 plus grosses fortunes du monde représentent un total de 1000 milliards d'euros soit l'équivalent du revenu annuel de 47% des personnes les plus pauvres (2,5 milliards d'habitants) qui ne vivent qu'avec 2 dollars par jour. . 20% de la population mondiale de plus de 15 ans est analphabète.

Notre pays compte aujourd'hui 4 actifs pour un retraité ; sans évolution nouvelle, il y en aura à peine 2 en 2050 cependant que 90% de la population du monde n'a pas de retraite.

Dans une économie bousculée par les délocalisations, Wilvorde a remplacé les Canuts dans la mémoire du monde du travail. Mais qui prête attention aux chiffres du Bureau International du Travail dénonçant l'accélération de la précarisation et signalant que l'économie informelle représente 65% des emplois en Asie et 78% en Afrique sud saharienne.

Trois milliards d'habitants dans le monde ont aujourd'hui moins de 25 ans et d'ici 2050, ils seront 2,7 milliards à naître dans les pays du sud. 30 millions de personnes porteurs du virus du sida meurent en Afrique et la question de l'accès aux médicaments pour les pays en situation d'urgence sanitaire demeure au cœur des débats de l'O.M.C.

Dans ce monde, l'Inde devient le «bureau» du monde et la Chine «l'atelier du monde».

Celle-ci produit 50% des ordinateurs et 70% des DVD de la planète. Sur son rythme actuel de croissance elle rattrapera le PIB du Japon en 2010, celui de l'Allemagne en 2020 et celui des Etats-Unis en 2050, mais sur une population de 1 milliard 300 millions d'habitants, seuls 150

millions se partagent les retombées. Ainsi dopée la consommation d'énergie devrait augmenter de 50% dans les 25 ans à venir sur une planète où les pays développés redoutent à 50 ans la raréfaction ou l'épuisement pétrolier. Ils oublient que sans action vigoureuse avant 2025, trois milliards de personnes manqueront d'accès à l'eau (55% des terriens pourraient vivre dans des régions souffrant de stress hydrique d'ici 30 ans, ce taux pouvant atteindre 90% au Moyen Orient) La vitesse de disparition de certaines espèces est de 20% à l'horizon 2020 et de 50% à l'horizon 2050. Nous ne sommes ni seuls, ni maîtres, ni éternels.

La pauvreté aujourd'hui n'est plus un problème de charité mais le premier problème politique. Les «Objectifs du Millénaire» fixés par l'ONU en 2000 visent une diminution de 50% de la population vivant sous le seuil de pauvreté à l'horizon 2010. Le président du Brésil rappelle que la réalisation de cet objectif suppose de doubler l'aide au développement. L'Europe qui est le premier contributeur y consacre aujourd'hui 3,2% de son PIB, le sommet de Rio en 1992 avait fixé le taux souhaitable à 0,70%. La Banque Mondiale elle-même dénonce la politique à courte vue des gouvernements et reprend l'idée de l'instauration d'une taxe internationale. L'éradication du travail des enfants sur 20 ans ne représenterait que le 1/5 ème du service de la dette actuelle.

La protection de l'environnement n'est plus une préoccupation marginale mais révèle le risque d'une impasse écologique et pose le problème du type de développement que notre planète pourra supporter. Une croissance fortement productiviste, dont une partie de la richesse permettait de financer le social, paraît une démarche qui n'est plus tenable. Une nouvelle articulation de l'économique et du social dans une perspective de développement durable est nécessaire à une évolution qui réintroduirait la prise en compte du long terme en ce qui concerne les coûts et les conséquences de nos choix. Elle suppose l'utilisation de nouveaux indicateurs de développement humain, d'impact environnemental et de mesure de la richesse individuelle et collective.

Ce sont les décisions de l'O.M.C qui structurent de plus en plus les fonctionnements politiques et sociaux de notre planète. L'apparition d'un «droit de la mondialisation» à vocation économique est beaucoup plus rapide et plus efficace que «la mondialisation du droit» qui permettrait le rapprochement des droits nationaux sous l'influence des droits de l'homme, alors que les dirigeants d'une hyper puissance tendent à s'en exempter chaque jour.

Dans ce contexte particulier, l'avenir de l'Europe peut-il n'être qu'un repliement sur un territoire qui ne serait que la pointe extrême d'un cap asiatique pour tenter d'assurer le bien être des 7,5% de la population vieillissante de la planète qui y vivent (5% en 2050), en se résolvant à une organisation du monde où le seul choix serait d'être avec (ou contre) la seule hyper puissance visant une croissance autistique par une accélération de l'appropriation privative, l'exclusion n'étant pas un mauvais fonctionnement du système mais le principe central de ce système ?

Ou veut-elle avoir l'ambition de chercher avec d'autres à «civiliser» une mondialisation où les flux financiers gigantesques enrichissant un jour, ruinant le lendemain, créent un désordre mondial (que dénonce même un ancien responsable de banque internationale Joseph. E. STIGLITZ, dans l'ouvrage «QUAND LE CAPITALISME PERD LA TETE»), ceci par un effort permanent pour chercher à poser des limites à la compétitivité et aux concentrations qui se soldent souvent par un échec, pour être un acteur global pour un développement durable soucieux de coopération avec les pays en développement ou moins avancés ?

Entre la mondialisation heureuse, vantée par certains, et la transformation du monde en marchandise, 50 ans après le discours de Bandung, un an après l'échec de Cancun, la clef de ce dilemme se trouve toujours dans un tiers monde par trop délaissé. L'abandon dans lequel les pays occidentaux ont laissé ces pays n'est pas seulement une injustice : c'est une imprudence.

Philippe JURGENSEN nous interpelle dans « L'ERREUR DE L'OCCIDENT, face à la mondialisation ». : Pression croissante des populations jeunes et pauvres en mal d'immigration ; pandémies peu ou mal traitées qui nous menacent d'un effet boomerang ; accélération du réchauffement climatique, de la pollution et de la désertification ; multiplication des dangers liés à la prolifération nucléaire, aux armes biochimiques, au terrorisme fanatique : l'alerte est lancée.

La seule réponse sensée possible n'est-elle pas, devant le risque de notre banalisation dans un simple espace régional d'une économie mondialisée, dans le sursaut de solidarité planétaire que lancerait une Europe revenue de sa boulimie de conquérir la planète, ayant atteint l'âge de la sagesse, participant à réguler l'évolution du monde et invitant sa jeunesse, non pas à avoir la paix mais à construire et à garantir un monde en Paix ?

III/ Quelle Europe voulons-nous ?

Il est temps que l'Europe devienne politique

L'Europe a été lancée par des visionnaires qui ont rempli la mission qu'ils s'étaient donnée : la Paix, le Développement, le Droit. Aujourd'hui on parle honteusement de l'Europe entre euro-confus, euro-prudents, au pire entre eurosceptiques ; où est l'envie ?

Si un meilleur Traité constitutionnel peut permettre de stimuler les nations et symboliser une volonté commune, il ne peut être un but en soi. Un élargissement mal expliqué, la mondialisation économique qui limite l'influence des nations et l'affaiblissement des valeurs résultant des transformations rapides de notre environnement économique et social, créent un profond malaise chez certains de nos citoyens.

Il voient surtout en l'Union une volonté de donner la priorité à l'intégration par le marché et la concurrence en remettant en cause les acquis sociaux. De forts transferts de compétences ont eu lieu sans que les citoyens européens n'en débattent réellement. Cette intégration qui se fait par le biais de règles de plus en plus contraignantes paraît affaiblir peu à peu la souveraineté nationale sans qu'apparaisse une souveraineté européenne. L'Europe semble impuissante à peser sur les évolutions qui inquiètent.

Les impressionnantes manifestations lors des sommets marquent l'importance de ces inquiétudes et les aspirations à une autre Europe. Beaucoup plus graves, la désespérance des laissés pour compte et la mise en cause de pratiques nationales ont fourni dans presque tous les pays d'Europe le terreau d'une poussée de l'extrême droite qui, agitant le spectre de «l'Europe catastrophe», renforce les impasses nationalistes régressives et attise la xénophobie.

Il faut sortir de l'enfermement économique et juridique, renverser l'ordre entre la règle ou le choix : Il faut refonder une ambition politique pour l'Europe non seulement pour affiner un pacte social et politique qui permettra à 30 Etats de vivre ensemble mais aussi pour qu'elle retrouve une dynamique et une capacité à peser sur l'évolution de notre monde.

L'Europe ne peut être qu'économique et monétaire. Elle doit être aussi sociale et dotée d'une volonté politique extérieure. Il est nécessaire de faire émerger un espace public de confrontations et de débats qui dépassent les Etats Nations sans les renier où mettre en scène des enjeux accessibles à tous et d'y proposer des choix qui produisent des résultats concrets mesurables.

Donner envie d'une Europe démocratique et sociale, c'est répondre à trois exigences :

- La clarté sur l'identité et les principes fondateurs,
- l'articulation d'un développement économique de la cohésion et de la justice sociale,
- un réel retour des citoyens.

III- 1/ De l'identité et des principes fondateurs

Quel héritage ?

Qui sommes-nous ? Que voulons nous faire ensemble ? ont été les questions qui sont naturellement apparues dès l'amorce de débat sur un projet de «Constitution». L'Europe est perçue au premier abord plus comme une diversité qu'une unité. On sent bien que si identité européenne il y a, elle ne peut résider ni dans sa grandeur passée, ni se limiter à la construction pragmatique actuelle, mais vue des autres continents, les distinctions s'estompent, l'Europe apparaît comme une réalité. Son identité composite certes, ne peut être mise en doute.

Elle est le résultat d'apports différents de philosophies, de constructions politiques (Démocratie de la Grèce antique, droit romain, souveraineté populaire de notre Révolution), de l'influence spirituelles et des matrices des religions, mais aussi de ruptures (La Renaissance, la Réforme, Les Lumières, les combats ouvriers...), d'affrontements nationaux. Elle est marquée par ses paysages (fleuves et montagnes) et son patrimoine, par le rayonnement culturel de grandes cités, les poètes et écrivains, les peintres et musicien, les chercheurs et philosophes dont les œuvres ont dépassé les frontières nationales. La part qu'ont pris ces apports et ces influences doit être pleinement reconnue (celle de la chrétienté pendant des siècles avec ses propres divisions, ses côtés lumineux mais aussi ses côtés sombres, doit être rappelée sans trous de mémoire), mais une lecture particulière de l'histoire ne peut ramener notre identité européenne à une source unique ou de la placer sous le signe d'une transcendance que ne reconnaît pas une grande partie de la population européenne.

Ceux qui veulent donner une âme à l'Europe ne peuvent prétendre être à eux seuls l'âme dont l'Europe a besoin. Aucune époque, aucun pays, à plus forte raison aucun groupe ne peuvent se prétendre dépositaires de l'esprit européen. La Convention n'a pas cédé aux sollicitations qui se revendiquaient de cette démarche et le préambule présente les valeurs communes, les inspirations diverses et les deux caractéristiques modernes fortes qui sont au coeur de l'identité européenne «l'égalité en dignité et en de droit de chacun, la démocratie basée sur l'Etat de droit et le choix responsable de citoyennes et de citoyens autonomes».

Mais l'idée d'héritage qui y est repris, qu'il soit culturel ou religieux fait courir le risque d'un enfermement nostalgique ou celui d'une exclusion de l'Autre, laissant à la France une laïcité qui ne serait plus qu'un droit local.

Crainte ou espoir pour la laïcité ?

Tel est un des questionnements français .Mais comment traduit-on «laïcité» en grec ou en suédois ? Le mot «sécularisme» qui sera souvent employé; traduit improprement et à minima ce dont nous débattons. La laïcité est une référence forte pour la France. Au-delà de la séparation des institutions publiques et des religions, caractérisant la neutralité consacrée par la loi en matière confessionnelle, elle est une valeur de civilisation pour notre pays. Mais la laïcité, comme l'ont montré des débats récents, est trop souvent «la part inquiète d'une France inquiète». Si une nécessaire vigilance est de mise, il n'y aucune raison de s'alarmer, c'est surtout un formidable défi qui est à relever.

En Europe, la mise en avant du «retour du religieux» ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Le déclin des institutions religieuses est une tendance générale et progressent à la fois l'indifférence religieuse et l'individualisme religieux : l'individu est moins un «fidèle appartenant» à une religion donnée qu'un individu «se construisant» sa religion personnelle.

Dans les Etats membres de l'Union les rapports du pouvoir politique et de la religion ne présentent aucun caractère d'universalisme mais sont le résultat d'histoires nationales contrastées suivant que les pays sont de tradition catholique ou protestante. A côté du modèle français qui ne reconnaît aucun culte en garantissant à tous la liberté d'exister, on trouve un modèle de « religion civile » autour de dogmes religieux plus ou moins sécularisés dans certains Etats, un autre basé sur le multi confessionnalisme officiel. A côté de régimes où une ancienne religion dominante veut garder des privilèges particuliers, on trouve celui où la laïcité est un des «piliers» d'un système pluraliste de communautés de convictions. Le judaïsme existe dans de nombreux pays européens, partout minoritaire en nombre .Il a été souvent en proie à un antisémitisme vivace avant que le nazisme hitlérien décrète l'annihilation « raciale » de tous les juifs, ce qui aboutira à l'assassinat de 6 millions d'entre eux sur les 13 millions qui vivaient en Europe.

Récemment des évolutions positives se sont produites en Grèce et aussi en Suède dans le sens de la séparation entre Eglises et Etat. Les nouveaux pays entrants relèvent d'un autre modèle où la religion orthodoxe tient souvent une place importante. La fin d'un pouvoir d'Etat qui s'était caractérisé très souvent par l'éradication ou du moins la mise au pas des institutions religieuses a entraîné en retour une revendication de leur reconnaissance institutionnelle ou de celle de missions spécifiques des Eglises et de leurs associations ; mais des évolutions s'y font aussi jour, la demande de libertés individuelles est forte et des débats sont en cours pour les faire prendre en compte.

Dans la société française et dans la plupart des sociétés européennes la présence d'un islam autochtone et durable est aujourd'hui un fait majeur. Procédant des immigrations issues des anciens empires coloniaux européens, il est lui-même profondément diversifié et ne résume pas à lui seul la question de la diversité culturelle des populations issues des ces immigrations. Celles-ci présentent de nombreux visages : linguistiques, artistiques, ethniques. L'identité religieuse n'est qu'une manière parmi d'autres de faire valoir une différence. Mais, du fait de son importance numérique, de la situation d'infériorité économique et de domination politique qui est celle de la majeure partie de ces populations, du fait aussi des interférences de la politique internationale et de l'impact d'un terrorisme radical, l'islam focalise aujourd'hui toutes les suspicions et fournit le prétexte à toutes sortes d'amalgames.

Il importe de résister à ces suspicions et à ces amalgames, de reconnaître aux musulmans d'Europe le plein exercice de leur citoyenneté et de nous engager dans un dialogue sans autre condition préalable que la réciprocité : le dialogue ne prend tout son sens que dans la confrontation avec ceux qui ne pensent pas comme nous.

Cette démarche offre une triple opportunité :

Elle nous amène à interroger dans tous les pays européens les relations Etat Religion et à vérifier s'ils ont été construits uniquement sur les dernières limites d'un rapport de force historique, parfois contestable (tel prince, telle religion) ou si les dispositions juridiques en vigueur sont assez « universelles » pour qu'une religion plus tardivement implantée n'ait ni avantage, ni pénalisation par rapport aux religions et convictions qui y existent depuis plus longtemps. Elle nous amène à élargir notre vision du fait religieux et des civilisations et à nous approprier d'autres éclairages de nos histoires nationales.

Elle permet aux citoyens musulmans de vérifier pleinement que face à une lecture du monde qui y distingue les pays musulmans, les pays de la guerre et les pays de la concorde et de la paix,

ces derniers peuvent leur offrir un espace et une liberté plus grands que bon nombre de pays musulmans ; et de vérifier aussi que la séparation de la religion et des institutions politiques permet l'existence de législations civiles garantissent à la fois les droits individuels de tous croyants et non croyants, l'égalité homme/femme et la pleine liberté de religion.

La connaissance et la pratique de situations différentes en Europe, peuvent leur fournir et nous fournir aussi des éléments et des possibilités à utiliser dans un dialogue international pour favoriser l'indispensable débat pour faire progresser vers la démocratie et le respect du pluralisme religieux ou de conviction, nombre d'Etats musulmans et renforcer la volonté commune de lutter contre une instrumentalisation de la religion pour des visées criminelles par un islamisme radical.

Dans l'Union, la charte de droits fondamentaux –intégrée au projet de Traité- affirme que « toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion , ce droit [qui] implique la liberté de changer de religion ou de conviction » ne peut souffrir de restriction ; il « implique aussi la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. » Sur ce dernier point les états démocratiques ont la possibilité de fixer, si nécessaire, des limites proportionnées aux troubles qu'ils veulent combattre, à l'expression publique des convictions ou religions pour assurer la sécurité commune ou la protection des droits des autres citoyens. Ces deux dispositions que nous pouvons qualifier de « laïques » sont la règle de droit en Europe. Les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme l'ont presque toujours confirmé.

L'équilibre du préambule du projet de Traité Constitutionnel ne peut être remis en cause. L'article 51 du projet de Traité rappelle que l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient en vertu du droit national, les Eglises et les organisations philosophiques non confessionnelles. Si ces dispositions confirment la pleine légitimité du régime de séparation des Eglises et de l'Etat en France, elles ne prennent pas en compte l'interdépendance créée par l'Union qui rend la généralisation de cette séparation souhaitable faute de quoi, elle s'apparenterait à un droit local. Le troisième alinéa, prévoyant une consultation des Eglises et des organisations philosophiques en raison de leurs apports spécifiques, crée une procédure privilégiée mal venue porteuse du risque d'immixtions particulières d'églises -voire de sectes- dans les questions de société. Aussi, avec de nombreuses organisations, la Ligue de l'enseignement demande le retrait de cet article, d'autant que l'article 46 prévoit une consultation générale des organisations et associations.

Mais rappelons qu'une exigence qu'a posée la laïcité est depuis longtemps en œuvre en Europe. Edgar Morin le souligne : « Aucune idée n'est demeurée assez sacrée ou assez maudite pour échapper au tourbillon des débats, discussions et polémiques».

Le chantier politique d'aujourd'hui n'est plus la lutte contre une religion dominante et intolérante. Ce qui doit être l'objet de notre vigilance, c'est la demande d'exception à la loi au nom de la religion pour des avantages spécifiques.

Vivre et faire vivre la diversité

La laïcité ne se résume pas à une nécessaire vigilance concernant la séparation Eglises/ Pouvoirs publics. Elle implique une mobilisation résolue et constante en faveur du pluralisme et de la diversité, condition de l'exercice effectif de la liberté de conscience qui passe d'abord par une action déterminée contre les discriminations dont sont victimes les minorités.

L'Europe s'est fixée comme visée que «la jouissance des droits et des libertés reconnus soit assurée sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité...». Cette exigence a amené les ONG européennes à se mobiliser après les poussées extrémistes en Europe pour faire adopter, à l'unanimité du Conseil européen, une directive contre les discriminations dont le texte est repris dans l'avant projet de Traité Constitutionnel.

A partir de la donnée incontournable de la diversité culturelle de notre pays et de l'Europe, cette préoccupation doit être pour nous essentielle : s'impliquer pour l'avancée réelle de l'intégration, pour l'expression de la variété des cultures, pour la lutte contre les discriminations, contre l'intolérance, contre l'antisémitisme et toutes les formes du racisme, y compris « l'islamophobie. »

Mais, au-delà de ces principes, œuvrer pour une véritable reconnaissance de la diversité culturelle en Europe et récuser toutes les formes de discrimination et de stigmatisation exigent que soient pleinement respectées et entendues les expressions minoritaires telles qu'elles se disent, dans leur pluralité et parfois leur contradiction. Des mémoires blessées de divers groupes ou communautés doivent trouver une reconnaissance publique, notamment articulée autour de quelques dates symboliques. En France par exemple

- si le 1^{er} janvier 1804 a été la date discrète du bicentenaire de la proclamation de l'indépendance d'Haïti où Toussaint Louverture prononça l'abolition de l'esclavage dans notre empire colonial basé sur le commerce triangulaire. ; nous devons en 1945 à ce seul Etat francophone de l'hémisphère sud, laissé au bord de la route, une intervention entraînant les voix latino-américaines contre l'hostilité anglo-saxonne pour imposer le français comme deuxième langue des Nations Unies !
- si le 8 mai 1945 fut certes la victoire sur le nazisme, ce fut aussi les massacres de Sétif, et le 17 octobre 1961 vit la répression sanglante de la manifestation à Paris des Algériens pour l'indépendance. De même, 20 ans après, les désillusions de la Marche pour l'égalité et contre le racisme doivent nous inciter à une réflexion plus large.

Instituer une visibilité publique de ces événements et de leur signification symbolique ne veut pas dire céder à une quelconque injonction de communautarisme construisant une exception juridique et un enfermement social, mais au contraire de le combattre par la reconnaissance de communautés qui sont légitimes dans leur pluralisme, la diversité de leurs fonctions et qui constituent un élément de cohésion sociale.

La référence religieuse, n'est dès lors que l'une des identités communautaires qui peut être, à un moment, mobilisée sans que l'on puisse préjuger de l'engagement social et civique sur lequel elle peut ouvrir, ni exclure qu'elle s'accompagne d'autres identités.

Il nous faut apprendre à conjuguer nos propres identités au pluriel : la connaissance de la pluralité des identités des autres peut nous y aider, tout comme l'apprentissage de la pluralité des identités européennes.

La variété des cultures et les créations de l'esprit signent l'originalité européenne. Le risque serait aujourd'hui de se tromper d'Europe et de vouloir bâtir une identité, une culture qui ne reflèterait pas l'Europe des peuples qui y vivent et qui doivent la construire.

Il nous faut donc faire prendre conscience que l'identité européenne est plus un projet qu'un héritage où comptera surtout l'élan de liberté qui, s'émancipant de la contrainte des habitudes, renouvellera l'envie de vivre ensemble par un projet politique.

Une action sereine mais déterminée permettra à la laïcité d'y apparaître au-delà de la recherche de la pleine autonomie des pouvoirs publics, à la fois comme garantie du pluralisme et de la diversité, mais aussi fondamentalement comme refus des discriminations, exigence l'égalité dignité et démarche d'émancipation. Elle deviendra alors une réalité vécue et peut être une valeur commune, même si le mot est, pour l'instant, difficilement traduisible.

III- 2/ Progrès économique et cohésion sociale

Pour une Europe sociale

Alors qu'une politique sociale de l'Union s'est progressivement mise en place (FEDER, FSE, stratégie de l'emploi coordonnée, rapport sur l'égalité des chances entre hommes et femmes), le Conseil de Lisbonne fait référence pour la première fois en 2000 à un modèle social européen. Mais il est significatif de constater que sur les 9 thèmes prioritaires que la Convention avait retenus pour organiser des groupes de travail pour enrichir le projet de constitution, ne figurait pas celui de «l'Europe sociale». Ce groupe a dû être imposé par les conventionnels.

Il est curieux de constater que si dans les grandes caractéristiques de l'identité européenne, sont évoqués l'impact de la Grèce et de Rome, l'élan spirituel du Moyen Age, celui des Lumières, «l'organisation démocratique des solidarités» du «modèle social européen» est passée sous silence.

Or, sous des formes diverses, depuis les secours mutuels - devenus mutuelles -, ou l'entraide ouvrière, se sont développées, sous l'impulsion de militants ou de penseurs, au-delà des initiatives charitables ou paternalistes, des réponses inspirées par le solidarisme républicain, par les choix de la social-démocratie ou les rêves du Comité National de la Résistance mis en forme par les grands commis de la République. Divers modèles de systèmes sociaux ont vu le jour depuis la solidarité professionnelle introduite par Bismarck pour endiguer le «risque démocratique» au financement par l'impôt des systèmes de santé (propositions de l'économiste Beveridge) en passant par «le contrat» de l'économie sociale de marché. Dans tous les pays d'Europe a circulé l'idée «qu'être pauvre, déshérité n'est jamais dans la nature de l'être humain» et sous l'influence du mouvement ouvrier démocratique l'idée que «le progrès doit viser au bien être social du plus grand nombre».

Ne comptant pas sur «des armées de la compassion» pour rendre supportable le sort des défavorisés, ou sur le marché qui ne répond qu'aux besoins solvables, les pays européens ont mis en oeuvre dans le cadre national non ce que l'on nomme à tort l'Etat providence qui ne serait qu'une bourse anonyme généreuse où chacun pourrait puiser, mais une organisation publique et politique de la solidarité que se doivent des citoyens égaux en droits quels que soient leur âge, leur race, leur religion et à laquelle ils contribuent selon leurs moyens.

Donner envie d'Europe, c'est vouloir actualiser ce choix par un débat entre citoyens européens et pas seulement entre citoyens d'un même pays autour :

- des enjeux d'un développement économique, soucieux de plein emploi, de solidarité et de développement durable, (gouvernement économique, statut et rôle de la banque européenne sont des points forts en débat)
- de l'organisation des protections sociales au défi des formes nouvelles de travail, de la transformation des modes de vie, de la démographie,

- des politiques d'inclusion sociale, précisant la place des services d'intérêt généraux et de l'économie sociale dans l'accès au droits, la formation tout au long de la vie,
- des politiques de migrations, d'intégration et de développement, transparentes et justes. (droit d'asile, autonomie des politiques de coopération, annulation de la dette, règles des investissements directs à l'étranger sont des points forts en débat)

Mais le défi à relever est que les citoyens européens veulent garder au niveau national les domaines qui nourrissent la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance (éducation, culture, emploi, sécurité sociale, santé) mais que les règles de la concurrence et du commerce international relèvent de l'Union. Seule une coopération volontariste entre les gouvernements des Etats membres, impliquant syndicats et associations, sera de nature à équilibrer ces deux réalités autour d'indicateurs (taux de chômage, travail féminin, taux de pauvreté, etc..) fixant des objectifs sociaux à l'Union.

Pour des services d'intérêt général

C'est dans ce cadre qu'un nouveau débat doit être approfondi au plus tôt sur les services publics, ce que l'Europe appelle les services d'intérêt général. Ce point focalise les divisions sur le modèle de société à construire en Europe. S'ils existent sous des formes différentes dans tous les Etats membres, les choix pour leur avenir sont très partagés, souvent par manque d'accord sur leur définition : l'appétit de grandes multi nationales privées et l'ombre du poids économique de certaines entreprises publiques intervenant tout autant sur le marché international ne simplifient pas le débat.

L'hégémonie du marché intérieur dans la construction européenne impose que soient remis à plat les principes et les objectifs économiques, sociaux et culturels de l'Europe future, afin que les services d'intérêt général soient définis en fonction des besoins du citoyen et non par des impératifs du marché. Mais, dans l'immédiat, il est urgent de régler un certain nombre de problèmes :

- confirmer l'autorité publique des Etats et des collectivités dans la définition et les choix de gestion des services fondamentaux (santé, éducation, culture, eau...),
- créer un cadre juridique assurant la sécurité des services d'intérêt général,
- en l'attente, s'opposer à tout nouveau texte cherchant à intégrer les services d'intérêt général dans le marché,
- assurer la cohésion sociale et territoriale en valorisant la mission d'intérêt général des services existants par le renforcement des obligations de service public.

Il ne s'agit pas d'ouvrir une guerre de religion public-privé mais de reprendre à nouveaux frais un débat autour de notions fondamentales :

- la sûreté et l'accessibilité à certains services et prestations fondamentaux pour tous les citoyens quelle que soit leur implantation territoriale. La reconnaissance de possibilités de péréquations tarifaires dans les Traités consacrerait une avancée positive disculpant l'Union de participer au démantèlement d'un modèle social existant dans une majorité d'Etats membres.

- les missions qui doivent être remplies pour assurer le lien social, garantir l'accès aux droits et permettre la participation des citoyens à une société démocratique et solidaire, les réponses à ces prestations ne pouvant en fonction de l'objectif recherché être d'abord essentiellement marchandes mais impliquer pouvoirs publics et citoyens.

Les citoyens européens doivent s'emparer au plus tôt de ce débat qui concerne aussi les services sociaux où les associations à but non lucratif sont fortement concernées. Le secteur de l'économie sociale doit pouvoir trouver une place originale dans ces réponses entre celles directes des pouvoirs publics et les interventions du marché.

III- 3/ L'indispensable retour du citoyen

Aujourd'hui la quasi-totalité du fonctionnement de l'Europe s'inscrit dans un ensemble démocratique au second degré. Certes, chacun des Gouvernements qui participent au Conseil sont issus de processus démocratiques. Mais les Parlements nationaux issus des choix des citoyens sont plus des «transcripteurs» de directives en droit national qu'inspirateurs de leur conception et de leur contenu. Le rôle du Parlement européen reste méconnu.

Les institutions européennes conscientes du déficit démocratique ont essayé d'y remédier par la mise en place du Comité des Régions par exemple et par une importante politique de consultation qui fait malheureusement la part plus belle aux lobbies qu'à l'expression des citoyens. La multiplication des groupes de pression, dont les critères de reconnaissance et d'intervention sont pour le moins peu évidents, ne peut se substituer à l'expression démocratique des citoyens organisés.

Aujourd'hui le pari de réussir la jonction entre démocratie de délégation et démocratie représentative et participative est ouvert. Il en va de l'idée même de l'Europe et de son devenir, car le projet européen ne peut aboutir que par l'adhésion des citoyens. Trois démarches convergentes peuvent y contribuer : celles des gouvernants, celles des forces politiques, et celles des citoyens volontaires.

Une transparence des enjeux

Il est particulièrement négatif pour l'Europe que les Gouvernements des Etats membres s'en servent souvent comme bouc émissaire que l'on charge de la responsabilité des décisions contraignantes, tandis que l'on s'approprie la paternité des mesures agréables à recevoir.

La clarté et la précision doivent être réinstallées dans le débat politique. Notamment avant chaque sommet, information, communication, débat politique des partis, travail au grand jour des assemblées devraient intervenir sur les contenus et éclairer les décisions du Conseil.

Au lieu de se glorifier, souvent faussement, d'avoir bien défendu les intérêts particuliers et les statu quo nationaux contre les autres, il est indispensable d'éclairer les enjeux et d'expliquer quel pas a été fait pour construire ensemble notre «maison européenne».

Un renouveau de la vie politique

Quant aux partis politiques, on pourrait attendre d'eux qu'ils se saisissent pleinement de la dimension européenne de chaque dossier et s'organisent au mieux pour cela dans l'espace européen avec leurs homologues des autres Etats membres, qu'ils précisent avec eux les

positions et priorités qu'ils seraient en capacité de défendre et de mettre en oeuvre lors des élections européennes.

Si cette «révolution culturelle» était acquise, on craindrait moins la fragmentation des opinions publiques et les replis identitaires se formant sur la peur de l'uniformisation ; et on donnerait peut être envie aux citoyens, et principalement aux jeunes, de jouer l'Europe.

Mais sachons que l'Europe ne sera jamais une simple transcription de notre organisation nationale. La délégation très forte de la responsabilité politique et de l'organisation sociale à l'Etat central est et reste une exception française ; ailleurs les Régions ont des compétences très importantes, la subsidiarité est la règle qui joue aussi dans le domaine du dialogue social. Démocratie nationale, démocratie sociale, démocratie locale et démocratie européenne sont en train de se redéfinir, espace régional et compétence des Régions sont un élément fort de cette nouvelle donne.

Une autre dimension de la vie associative

L'autre démarche cruciale vise la participation des citoyens au travers de la représentativité des acteurs de la société civile structurée à la construction de l'Europe. Comment les forces économiques et les syndicats prennent en compte la dimension européenne ? Quelle part des citoyens volontaires veulent-ils avoir à sa construction ?

La place de plus en plus importante attribuée aux partenaires sociaux et au dialogue social, l'instauration et les conditions de mise en oeuvre du dialogue civil sont des sujets dont doivent impérativement se saisir les associations. Aujourd'hui, elles creusent souvent leur sillon de proximité à «l'abri» des frontières, étant parfois utilisatrices de quelques programmes européens. Elles doivent aujourd'hui s'impliquer dans la vie démocratique de l'Europe, dans son calendrier, ses actions et programmes comme elles le font déjà dans la vie démocratique de chacun des Etats membres.

Les coordinations européennes sont des lieux d'échanges et de formation mais leur intervention pleinement efficace dépend d'une meilleure articulation des réseaux qu'elles constituent, du local à l'europpéen, en passant par le régional et le national.

L'Europe se joue dans la vie quotidienne et dans la proximité autant qu'à Bruxelles. Comme les partis politiques et les syndicats, il appartient aux associations de comprendre la dimension européenne de chacun des sujets qui les concernent et prendre l'habitude de bien situer les responsabilités et d'intervenir au bon endroit au bon moment. Cela suppose à la fois une prise en compte de cette dimension européenne par tous les secteurs d'activités, un renforcement de la formation des responsables et dirigeants, le développement de partenariats associatifs et de projets communs intra européens, comme l'O.F.A.J. l'a permis dans le cadre franco-allemand.

Ces projets intra européens concernent aussi les pays A.C.P pour lesquels «la clause de la nation la plus favorisée» de l'O.M.C. tente de qualifier de «concurrence déloyale» la nécessaire solidarité de l'Europe. Cette même attention doit concerner les régions périphériques, pour qu'elles ne soient pas les parents pauvres de l'élargissement. Elles doivent intégrer le contenu de 85 000 pages d'acquis communautaire, alors qu'il leur faut souvent reconstruire une société civile mieux structurée où les formes d'économie sociale qui ont assuré notre cohésion sociale seraient fort utiles. Les pays de l'Euro méditerranée ne doivent pas être les oubliés de cette nouvelle priorité.

Il s'agit simultanément de mieux prendre en compte la dimension européenne dans nos actions et activités à tous niveaux et de nous investir plus encore dans les coordinations européennes pour renforcer leur action, leur visibilité, leur influence, entretenir des relations suivies avec les parlementaires européens, nous associer sous une forme ou sous une autre aux travaux du Conseil économique et social européen.

Il faut faire reconnaître pleinement la vie associative dans sa double dimension de mouvement de citoyens, mobilisé pour les droits, et d'entreprise d'économie sociale nécessitant la promulgation d'un statut d'association européenne.

IV/ La question crûment posée d'un nouvel horizon pour la Ligue

Nous avons le choix : ou nous continuons notre action en la saupoudrant d'une pincée d'Europe et les historiens de la fin du siècle dissertent sur une exception française dont la mobilisation permit à la France de passer de l'ancien régime à la république et qui avoir été très importante au XIX^{ème} siècle connut une notoriété jusqu'à la moitié de celui-ci, ou, prenant en compte la construction de l'Europe, l'interdépendance des nations, les enjeux de l'évolution rapide de notre monde, nous choisissons d'actualiser ce qui dans la fondation de la Ligue éveilla des tentatives à Londres ou en Californie, en nous ouvrant à d'autres espaces, à la rencontre de citoyens d'autres pays pour être fidèles à nos origines, lucides sur notre présent, utiles pour le futur.

IV- 1/ Des perspectives claires

Ce choix suppose d'être au clair sur cinq idées forces qui font l'originalité essentielle de la Ligue et lui donnent sa capacité à mobiliser :

- Relever le défi démocratique d'une époque,
- Refuser la fatalité et miser sur la volonté des hommes,
- Donner à la construction de la solidarité une valeur équivalente à celle de la conquête de la liberté,
- Faire vivre encore et toujours la laïcité,
- Fédérer des initiatives et mobiliser des engagements à la dimension des questions à résoudre.

Relever le défi démocratique d'une époque

La Ligue a su le faire en apprenant à vivre en citoyen au quotidien, en préparant à une citoyenneté nationale pour influencer essentiellement le pouvoir d'Etat pour que vive notre république. Relever le défi de l'époque, c'est aujourd'hui en Europe « ni abandonner la poursuite d'un bien commun global ce qui nous condamnerait à subir les désordres actuels du monde, ni laisser flétrir nos démocraties sous l'effet grandissant de dépossession de leur propre destin que manifestent nos concitoyens».

Ce défi suppose que des citoyens s'impliquant chaque jour dans vie quotidienne, puissent aussi peser à tous les niveaux politiques du monde ; pour cela une citoyenneté nationale dans le pays d'origine ou de choix, une citoyenneté locale distincte de la nationalité pour tous ceux qui résident dans un pays donné doivent être généralisées et devenir la base «d'un code d'internationalité». Une citoyenneté européenne complétant la citoyenneté nationale des Etats membres est un premier exemple de co-souveraineté dans un ensemble régional et ouvre la voie à

la recherche d'une intervention plus réelle en direction des structures internationales ou mondiales (ONU, OMC, FMI, BANQUE MONDIALE). Faire vivre la démocratie suppose de nouveaux espaces d'engagement et une éducation populaire à la hauteur de ces nouveaux enjeux.

Refuser la fatalité et miser sur la volonté des hommes

La singularité majeure de la culture européenne est d'avoir engendré l'idée que «le destin n'est pas contenu dans les étoiles, mais en nous-mêmes, que ce sont les hommes et non les puissances surhumaines qui modèlent leur vie et celle des autres». C'est cette idée qui nous a permis de contester un ordre qui se donnait pour immuable, justifié par des forces religieuses qui le légitimaient, pour que vive une République.

Aujourd'hui, une idéologie veut ramener à «la main invisible» du marché, basée sur la recherche d'une concurrence parfaite» (complètement illusoire) la responsabilité de toute organisation de la vie sociale dans notre monde et elle prétend incarner la fin de l'histoire. Si le marché est un élément d'une civilisation, il ne peut avoir la prétention d'en être le tout. Au contraire, les concentrations de richesses aux dépens du plus grand nombre qu'entraîne son évolution non régulée en sont la négation. C'est à cette situation que doit aujourd'hui s'appliquer l'esprit critique des citoyens pour donner à la recherche de l'intérêt général une place aussi importante que celle acquise par le marché. L'histoire n'est ni finie, ni écrite.

C'est lorsque nos nations n'ont plus rêvé d'empire que nous avons eu la paix en Europe. Or aujourd'hui, les firmes multinationales rêvent toujours d'empires et les actionnaires et spéculateurs ont une soif insatiable et névrotique d'accaparement. Les uns comme les autres ne peuvent être la seule catégorie du monde qui ne serait soumise qu'à son bon vouloir et au risque du jeu de la spéculation des marchés dont elle augmente tous les jours les conséquences dangereuses pour un plus grand nombre. Ils ne peuvent échapper aux devoirs de transparence et de responsabilité sociale auxquels ils sont si prompts à appeler les autres.

Donner à la construction de la solidarité la même importance qu'à la conquête de la liberté

Léon Bourgeois, président de la Ligue, affirmait en 1905, il y a presque un siècle : « l'être social est celui qui comprend qu'il est social, qu'il est associé, qu'il est placé dans un état nécessaire d'échange de services avec les autres hommes ; qui comprend qu'il y a, par le fait même de la vie en société, une part de sa propriété, de son activité, de sa liberté, une part de sa personne qui vient de l'effort commun des hommes qui est vraiment d'origine sociale, et qui, par conséquent doit être par lui consacré à l'effort commun... il doit en bonne justice, de sa propre liberté racheter à tous cette part de lui-même qui lui vient de tous en consentant sa part de sacrifice nécessaire pour assurer à tous l'accès aux avantages ou à la garantie contre les risques de la solidarité. La propriété et la liberté ne sont justes et ne peuvent se reconquérir que par l'acquiescement de la dette sociale envers les autres ».

Cette exigence toujours d'une lumineuse actualité, justifie plus encore dans une économie ouverte, la recherche d'une fiscalité équitable et non faussée par les spéculateurs nomades et les paradis fiscaux, l'organisation des solidarités (où des «services publics» ne sont plus l'exception d'un marché mais y trouvent une place équivalente), une coopération internationale active pour l'accès à tous aux biens publics globaux et l'indispensable chantier d'un développement durable.

Faire encore et toujours vivre la laïcité

Elle reste une valeur essentielle et une ressource pour ce nouvel horizon. Il nous faudra mieux expliquer à nos partenaires européens et d'autres continents : l'organisation juridique, les valeurs, les exigences, les démarches, l'engagement que nous mettons derrière ce mot, dont nous avons la faiblesse de croire qu'il a à voir avec «l'universel» : l'autonomie des institutions à l'égard des religions nous semble en effet la meilleure manière de garantir la pleine égalité des citoyens , de créer les conditions juridiques de la liberté individuelle de religion ou de conviction et par l'autonomie de la loi civile, de garantir explicitement le droit des femmes . Mais, il faudra aussi avoir la modestie d'en avoir repéré les conditions historiques nationales particulières de son apparition (et notamment ce qui au-delà de l'élan de la Révolution française tient à l'existence d'une volonté hégémonique d'une religion par une alliance exclusive avec le camp conservateur à s'opposer à la modernité et à l'instauration d'une République), les altérations ou la dénaturation qu'elle a connue avec les forces dominantes de la colonisation et ses faiblesses qui perdurent dans la vie concrète en ce qui concerne la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités. Un Etat laïque est insuffisant, il faut aussi faire vivre et rendre visible la laïcité dans notre société démocratique.

S'impliquer plus et mieux dans les initiatives à l'échelle internationale

Il faut apprendre à travailler avec les citoyens d'autres pays, la Ligue européenne et la Ligue internationale qui ont longtemps constitué notre seul horizon ont été une étape. L'initiative dans les années 80 d'une association européenne pour le progrès culturel et social après cinq a connu le même sort que le rêve de l'espéranto. Cette expérience montre qu'il n'y pas facilement un modèle commun d'association. Il nous faut apprendre à travailler avec les réseaux qui sont nés d'autres histoires, d'autres cultures.

L'évolution du monde n'attend pas. Aujourd'hui «Global network» ou la «Red Global» sans traduction en français, faute de participants, est un projet de trois ans lancé par Solidar, trois coordinations régionales (Afrique, Asie et Amérique latine) de la Fédération internationale pour l'éducation des travailleurs et d'Unisson, syndicat britannique du secteur public. Le défi : former des hommes et des femmes impliqués dans le monde syndical ou la société civile afin de les préparer au dialogue avec les institutions internationales, rendre la parole et le pouvoir aux acteurs issus de ces régions pour y promouvoir les droits des travailleurs dans une économie mondialisée et la capacité d'agir en citoyens.

Education, prise de pouvoir, engagement sont les maîtres mots d'une nouvelle forme d'éducation populaire qui par le travail sur des thèmes larges, mais en portant une attention constante à l'impact sur le quotidien permettent au groupe de produire un reflet de la réalité et donner une voix puissante à la société civile. Solidar interroge la Ligue sur sa capacité à renforcer la dimension francophone du projet, son assise en Afrique, ce qui enrichirait le réseau de nouvelles approches par la production, la diffusion de matériel éducatif principalement destiné à des travailleurs, syndicalistes, responsables d'associations volontaires.

Au-delà des progrès réalisés par le programme «Sans Ecole, pas d'avenir» et par la relance positive de Solidarité laïque, c'est à une implication d'une tout autre dimension qu'est appelé le monde laïque dans la coopération internationale s'il veut que ses idées y progressent et que la laïcité apparaisse comme une espérance pour les oubliés ou les victimes de la mondialisation.

IV- 2/Refonder une éducation populaire de notre temps ou le pari d'un rôle « historique » pour la « classe moyenne ».

Le passage à la République s'est faite en France au XIX siècle sous l'influence des « couches nouvelles » qui ont gagné le peuple à la République disait Gambetta. « Les classes moyennes » ont été en effet les acteurs et les bénéficiaires du progrès et de la démocratisation.

Et si dans le nécessaire engagement pour « civiliser » la mondialisation, l'enjeu était le même dans un espace transnational ?

Elles peuvent dans chaque pays, aujourd'hui

- soit se fixer comme horizon la survie d'une « moyennisation acquise » dans l'indifférence au monde, dans l'oubli des groupes sociaux dont elles sont issues et des luttes qui leur ont permis de jouir d'un certain confort, malgré une frustration permanente de n'avoir pas un accès plus large aux délices des possibilités infinies ouvertes par la modernisation.

- ou bien conscientes de leur parcours, de leur « dette sociale » et de leur rôle possible, refusant une lecture du monde dictée par une idéologie dominante qui limite toute vie sociale aux intérêts particuliers, sacralisant en loi naturelle la concentration des profits et la pauvreté, (le monde se partageant en gagnants ou en perdants), elles s'impliquent pour faire prédominer l'idée qu'il y a assez d'intelligence et de capacité créatrice de richesses dans notre humanité pour bâtir par la coopération et la solidarité un monde pour tous

Vouloir refonder une éducation populaire de notre temps c'est faire le pari de les inviter à coopérer dans un espace transfrontières pour jouer « leur rôle historique »:

En secouant l'indifférence de ceux qui ne voient ni l'exclusion grandissante dans nos sociétés, notamment des jeunes, ni l'aggravation des inégalités hors frontières, en les invitant à mieux découvrir les interdépendances et la diversité de notre monde

En aidant ceux qui connaissent des difficultés ou qui ont du mal à trouver une place à se mettre debout, à prendre confiance, à se former pour participer à la vie commune, tout en reconstruisant les indispensables solidarités.

En invitant les élites, décideurs, experts, intellectuels à mettre leurs compétences au service d'une intelligence collective pour un développement durable concernant le plus grand nombre, en les invitant à vulgariser ou à rendre compréhensibles les résultats de la recherche, de l'expertise ou des débats d'idées.

En redonnant son plein sens au mot populaire : non pour désigner les pauvres, les laissés pour compte ou les « autres » mais pour qualifier le peuple démocratique dans son ensemble et ses diversités, en reconnaissant une égalité en droit et en dignité à tous ses membres et en créant les conditions nécessaires à un réel exercice de leur souveraineté.

UNE INTERVENTION ORIGINALE ET DIVERSIFIEE

S'il s'agit toujours d'aider à connaître, à comprendre pour pouvoir agir, à avoir accès à la culture qui permet discernement et autonomie de conduite et de décision et possibilité d'exercer pleinement la citoyenneté, il ne faut en aucun cas oublier que la priorité pour de plus en plus de citoyens est de trouver une place, des moyens d'existence dans une société en évolution rapide qui augmentant chaque jour les exigences d'un haut niveau de qualification pour « l'employabilité » personnelle, contribue aussi à accélérer l'exclusion.

L'école de tous doit y jouer un rôle premier non seulement parce qu'elle est chez nous un devoir d'Etat et que notre tradition républicaine l'a investie d'une mission prométhéenne, mais parce que l'expérience et la raison amènent de plus en plus de pays à forte tradition multiculturelle à affirmer «que dans l'idéal, les enfants devraient fréquenter les écoles publiques, pour s'assurer qu'ils connaîtront le même ensemble de valeurs et qu'ils pourront se mélanger». Les initiatives reconnues des associations éducatives volontaires doivent concrétiser l'égalité des droits et la prise en compte de la diversité des populations locales.

L'éducation tout au long de la vie doit non seulement permettre à tout moment un retour en formation et l'acquisition de nouvelles qualifications, elle doit aussi être une «deuxième chance» pour ceux dont la scolarité a été mal engagée par des formes originales d'interventions et des structures adaptées elle doit surtout donner un goût permanent d'apprendre à apprendre.

La découverte des patrimoines, du spectacle vivant, du cinéma, de la culture scientifique et technique, la joie des pratiques artistiques et de la création... participent de l'éducation populaire, mais aussi l'appropriation critique des moyens de communication et d'information, vecteur de plus en plus important d'une éducation non formelle. Dans un monde où les industries culturelles deviennent le mode généralisé d'accès à la culture et à la représentation du monde, il nous faut défendre la diversité et l'exception culturelle et refuser sa marchandisation.

La vie associative volontaire en permettant l'entraide, la préparation à la citoyenneté démocratique, l'accès à la culture, au sport et au loisir doit être pleinement reconnue. L'originalité des entreprises d'économie sociale qu'elles créent doit être prise en compte pour l'apport au lien social, à l'accès aux droits, à la solidarité et à la cohésion territoriale.

Le développement de la recherche pose trois questions à une éducation populaire de notre temps
Donner le goût de la recherche autant par une pratique de découverte que par une formation intellectuelle.

Favoriser l'accès démocratique aux résultats de la recherche ce qui suppose l'autonomie et l'indépendance des publications et une démarche renouvelée des grands moyens d'information.

Faire exister le débat politique sur les priorités à donner aux divers domaines de recherche. Ces choix trop influencés aujourd'hui par les groupes technico-financiers, nécessitent la création d'espaces permettant de délibérer librement sur les enjeux et les conséquences sociales de cette même recherche. Des « conférences de citoyens » devraient y contribuer. Avance aussi l'idée d'une « Association européenne pour l'avancement des Sciences » ouverte aux composantes de la société civile intéressées par le développement de la recherche publique.

Enfin la formation à la citoyenneté non seulement comme un droit, ni comme un devoir mais comme un pouvoir, en nous enrichissant de la démarche d'«empowerment» britannique ou de celle de l'éducation d'adultes des pays nordiques, corrigeant notre goût prononcé pour les seules approches conceptuelles ou abstraites peut donner de nouvelles couleurs à l'éducation populaire

Une volonté de l'élargir au droit, à l'économie, à l'organisation des solidarités, à la fiscalité, de dépasser l'événementiel ou de l'actualité spectacle pour s'approprier de nouveaux indicateurs de développement durable nous rendra plus conscients de la réalité de l'évolution de notre monde, de ses différences et inégalités, et donnera de nouveaux moyens à l'ambition de la Ligue pour réhabiliter le politique.

L'incitation à ces diverses formes « d'éducation et de formation tout au long de la vie » doit se traduire par un appui fort des pouvoirs publics.

Il faut aussi en faire un appel pour élargir nos représentations, diversifier nos points de vue, mais aussi faire vibrer le lien sensible : « Ne pas oublier nos poètes disparus : Homère, Virgile, Dante, Shakespeare, Tchekhov, les savants et les philosophes d'ici et partants universels. Pour autant, il nous faut prendre distances avec nos habitudes et notre histoire et faire dialoguer nos cultures. L'Europe, c'est ce qui nous touche et nous parle de nous à Prague, Venise, Bruges, Naples, Athènes, Salamanque, Amsterdam, Londres..., mais aussi d'une manière singulière à Pointe à Pitre, ou à Saint Denis de la Réunion. Pékin, Tananarive, Dakar, Istanbul, nous rendent encore plus européen y compris dans les limites de nos raisons mesurables. »

IV- 3/ Un chantier pour toute la Ligue

Atteindre ces objectifs nécessite une mobilisation de l'ensemble du réseau : il faut de la volonté et des compétences. La volonté concerne chacun d'entre nous, pour se doter des compétences nécessaires, il nous faut ensemble réfléchir sur les formations à mettre en œuvre à tous les niveaux pour les militants engagés, sur les nouvelles missions à définir pour les cadres professionnels ou bénévoles et sur les adaptations de notre organisation pour que l'ensemble du mouvement s'implique sur 6 chantiers qui seront précisés dans notre programme triennal :

➔ APPRENDRE A VIVRE L'EUROPE

A l'école, au collège, au Lycée les programmes d'éducation civique, les échanges scolaires et voyages éducatifs, les séjours linguistiques, les projets communs avec l'appui notamment des assistants de langue, doivent permettre la découverte. Notre site Europschool.net peut y prendre une place originale. Réseau d'e-learning, il offre aux écoles maternelles et primaires le cadre d'un projet d'échanges et de correspondances scolaires constituant un moyen privilégié pour découvrir, dès le plus jeune âge, la réalité interculturelle de l'Europe et la diversité de ses langues.

En favorisant l'engagement des jeunes

Au-delà des sessions franco-allemandes soutenues par l'OFAJ, Jumelages, Programmes Jeunes, Volontariat européen, Programmes de formation et d'expériences professionnelles hors frontières sont des possibilités à mieux utiliser (Démarche concernant à la fois les jeunes de la cité, les jeunes en université ou les jeunes travailleurs) La rencontre internationale des jeunes au Congrès doit avoir des suites dans des « forums civiques régionaux ou interrégionaux » autour du 9 mai où de jeunes européens seraient invités à se retrouver dans un cadre festif, autour d'activités culturelles et sportives de débats thématiques permettant aussi la rencontre avec les parlementaires européens.

➔ INTEGRER LA DIMENSION EUROPEENNE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET DANS NOS SECTEURS D'ACTIVITES (Sport, culture, loisirs, vacances, formation...)

Inciter aux comparaisons sur la diversité d'organisation de la vie sociale, favoriser les échanges de bonnes pratiques, faire reconnaître la vie associative et aboutir le statut d'association européenne

➔ FAIRE DU TRAVAIL SUR NOS PRIORITES UN CHANTIER EUROPEEN

L'éducation et la formation tout au long de la vie, le développement local et politique de la ville, la place des Jeunes dans la Cité, la lutte contre les discriminations, Intégration et coopération Internationale, organisation de la solidarité et développement durable, « laïcité » et organisation du vivre ensemble. Il ne peut y avoir que des avantages à ce que la semaine de lutte contre le racisme et « citoyens dans leur diversité » aient une dimension européenne.

➔ FAIRE RECONNAITRE PLEINEMENT LES SERVICES D'INTERET GENERAL ET UNE PLACE A PART ENTIERE POUR L'ECONOMIE SOCIALE EN EUROPE

Les services d'intérêt général ne peuvent être une simple dérogation à la loi de la concurrence. La même importance doit être donnée à leur fonctionnement qu'à celui du marché. L'économie sociale doit être reconnue comme une forme à part entière d'« entreprendre autrement » dans l'économie plurielle européenne afin d'apporter toute son originalité notamment dans la gestion de services sociaux ou les missions de service public.

➔ FAIRE VIVRE LA CITOYENNETE EUROPEENNE.

S'approprier la construction de l'Union, ses orientations et politiques en favorisant prioritairement le débat approfondi sur le Projet de « Constitution ».

Utiliser le centenaire de la loi de 1905 pour un travail sur « Laïcité au défi de l'Europe »

Créer des « Carrefours » ou des « universités populaires » sur les enjeux européens et internationaux, permettant de connaître, de comprendre, de s'approprier d'une manière critique la construction européenne. Avec les Cercles Condorcet dont l'apport à notre évolution a été précieux, il est nécessaire de trouver des collaborations pour organiser dans les capitales régionales européennes des « Regards croisés » d'intervenants de plusieurs pays membres sur les grandes questions européennes et initier des « conférences de citoyens ».

Organiser en permanence une veille sur les sujets en discussion à l'Union Européenne

➔ S'IMPLIQUER ET FAIRE VIVRE LES RESEAUX EUROPEENS

Pour s'impliquer et peser en Europe, il faut construire ou renforcer des réseaux associatifs européens forts et reconnus. Il faut dépasser les indispensables coopérations d'équipes nationales, pour aborder la phase d'une réelle synergie de réseaux ancrés sur les territoires.

Avec la Fédération Européenne de l'Education et de la Culture qui fédère les Ligues de l'Enseignement et les autres associations d'éducation populaire laïques autour des questions de l'enseignement, de l'éducation volontaire, de la formation continue, de la société de la connaissance, la priorité donnée par l'Union Européenne à « l'éducation et la formation tout au long de la vie » doit permettre de prendre un nouvel élan. Cette Fédération nous permet aussi d'être présents au Comité de liaison des OING du Conseil de l'Europe.

Avec EFYSO, nous permettrons aux jeunes de participer à des échanges et des rencontres avec une coordination européenne où 15 pays d'Europe et d'Europe Centrale et du Caucase sont représentés. EFYSO organise chaque année une conférence de jeunes et une formation pour les animateurs d'échanges européens avec le concours du Conseil de l'Europe.

Avec la Fédération humaniste nous serons vigilants sur l'autonomie des institutions politiques à l'égard des religions et sur la pleine reconnaissance sans exclusive des droits de tous les citoyens croyants et non croyants et de leur libre possibilité d'expression.

Avec Solidar qui fédère des associations impliquées dans l'action sociale, la coopération internationale et l'aide humanitaire et la formation tout au long de la vie il s'agit à la fois de faire reconnaître la place des organisations à but non lucratif gestionnaires de services sociaux en Europe, mais aussi militer pour un développement économique international durable respectueux des droits et soucieux de justice sociale au sein et entre les Etats. (notamment avec Concord si les ONG de coopération française y prennent toute leur place).

Ces réseaux qui favorisent les initiatives volontaires, pour défendre les droits et l'accès aux droits, contribuer à des politiques publiques, entreprendre différemment, pour participer aux débats sur l'Union, en particulier en liaison avec le Conseil économique et social européen, veulent aussi être une force de propositions et d'influence pour mener des campagnes sur la scène européenne et internationale avec les grandes plates-formes d'ONG (Droits Humains et démocratie, Education tout au long de la vie, Action sociale et solidarité , Environnement et développement durable , Coopération internationale) auprès des Institutions internationales .

V- 4/ Faire vivre ce rapport d'étape

Avec un objectif : évaluer en 2016 (date de notre 150^{ème} anniversaire) la prise en compte de la dimension européenne et internationale aux différents niveaux de notre réseau et l'influence que nous aurons au travers d'alliances dans la vie de l'Union européenne et auprès des institutions internationales . Au cours de son histoire récente, la Ligue a su prendre des initiatives novatrices : La « Campagne Vivre en ville», La commission « Laïcité et Islam»..., mais faute d'approfondissement et de persévérance, nous n'en avons pas cueilli tous les fruits. Prenons aujourd'hui date pour un rendez-vous d'évaluation !

Cette dynamique suppose un changement de regard de notre part : chaque pays européen a une histoire, des cultures, des modes de pensées différents, un «contrat social» original. Il faut modestement avoir le souci de connaître, de comprendre, d'écouter pour découvrir ce qui fait s'engager d'autres citoyens européens et nous forger un vocabulaire commun, nous attaquer à notre infirmité proverbiale en ce qui concerne notre pratique des langues étrangères.

Des années de rencontres ont permis de comprendre la place des régions, la subsidiarité, la place singulière qu'ont les associations en Allemagne au nom de la loi fondamentale; les réunions de Lisbonne ont fait découvrir la vigueur d'une jeune démocratie au Portugal, celles d'Espagne l'importante réflexion sur le thème «des droits du travailleurs sont aussi des droits de l'homme» pour que les normes du BIT soient reconnues dans les échanges commerciaux ; des partenaires autrichiens ont attiré notre attention sur la difficile liaison avec l'Europe des Balkans, des représentants des pays nordiques ont révélé leur engagement pour la transparence démocratique du fonctionnement de l'Union et une autre manière, non lyrique mais concrète de rédiger la charte des droits afin que ses dispositions ne soient pas déclamatoires mais effectives. Des représentants d'ONG Belges ont attiré notre attention sur leur système communautaire, la vitalité du secteur humaniste sur la laïcité pour que les non croyants ne subissent aucune discrimination par rapport aux citoyens se réclamant d'une religion, ils ont aussi montré l'extrême sensibilisation à la défense des droits de l'homme (loi de compétence universelle) .D'autres militants de Norvège illustrent l'efficacité des ONG dans la coopération internationale quand l'Etat tient sa promesse d'y consacrer 0,7% du PIB et lutte courageusement contre la corruption . De l'Italie nous avons retenu l'originalité des coopératives sociales dans le tiers secteur et la mobilisation pour le Forum Social Européen. Des ONG du Royaume Uni nous ont présenté une approche pragmatique mais exigeante de lutte contre les discriminations ; des pays entrants où sont présentes les fondations américaines, nous avons découvert la volonté de militants de développer parfois «à mains nues» la solidarité. Nous avons compris l'énorme effort à faire pour réhabiliter la notion de service public quand le seul modèle connu a été celui de l'Etat totalitaire.

Nous y avons aussi entendu ceux qui par l'histoire coloniale des nations de notre continent, nous ont rejoint et vivent sur le sol européen, ceux qui y sont aussi venus sur la renommée de nos universités ou séduits par notre culture ; le forum des migrants tire la sonnette d'alarme sur les conditions dramatiques de certaines situations, des difficultés d'insertion et la limitation du droit d'asile.

Nous y avons aussi rencontré d'autres européens , multilingues, vivant de plein pied dans la « Babel bruxelloise », ce nouveau forum démocratique qu'est l'Union aujourd'hui, nés en Bulgarie, grandissant au Pérou, ayant séjourné en France, travaillant aujourd'hui en Belgique. Le secrétaire général de SOLIDAR Giampiero Aladheff interroge la quête d'affirmation permanente d'identité lorsqu'il évoque son parcours de vie : « Ma grand'mère était turque, mon grand père grec, ma famille est juive, mes parents italiens, je suis né en Egypte, ma femme est irlandaise, mes enfants anglais et je vis en Belgique. Pouvez vous me dire qui je suis ? Les membres de ma famille n'étaient pas dans le corps diplomatique, ils étaient réfugiés. »

V/ Agir et décider en citoyens d'Europe ne va pas de soi !

Face à ce changement d'horizon politique, à la remise en cause de nos histoires et de nos cultures, des contributions nous rappellent la crise de la modernité. En citant Jung ils signalent qu'à côté de l'Europe du marché et de celle des petits pas, se manifeste une Europe de l'angoisse. « L'homme moderne ne comprend pas à quel point son «rationalisme» (qui détruit sa faculté de réagir à des symboles et à des idées lumineuses) l'a mis à la merci d'un monde psychique souterrain. Il s'est libéré (du moins il le croit) mais ce faisant il a perdu des valeurs spirituelles à un degré alarmant. Ses traditions morales et spirituelles se sont désintégrées, et il paie cet effondrement d'un désarroi et d'une dissociation qui sévissent dans le monde entier».

Devant le choc de la nouveauté, l'homme primitif résiste, l'homme civilisé élève des barrières psychologiques. Mais l'accélération sans précédent des mutations technologiques, les transformations de l'environnement, des modes de vie, remplacent une lente acculturation des générations antérieures par de brutales déculturations générant en retour des contre cultures radicales.

Pour beaucoup d'autres, dans une société atomisée par le règne d'un individualisme marchand, une crise s'est ouverte qui tient à la difficulté, voire à l'impossibilité de nos cultures à proposer un ensemble stable, cohérent et crédible de références (intellectuelles, morales, politiques, religieuses) fournissant aux individus «un sens commun» sans lequel la communication entre eux devient problématique, sans lequel il n'y a pas d'assises solides à la construction d'une identité. Cette crise crée la résurgence des fantasmes, des peurs de l'Autre, nourrissant un agressif d'un conservatisme religieux ou non , les crispations nationalistes ou l'enfermement communautariste .

Pour que chacun puisse «Agir et décider en citoyen d'Europe» il faut créer les conditions de dépasser ces régressions par un difficile travail d'histoire et de compréhension du présent et de dialogue et questionnement des cultures, de réflexion civique et politique permettant de faire entrevoir possibilité d'existence personnelle, perspective d'avenir solidaire et soif d'exigence de valeurs qui tendraient à l'universel. .

D'autres craintes sont à apaiser

Agir et décider en citoyens d'Europe, ne peut se limiter à respecter des lois, des textes communs, une «Constitution». Un simple patriotisme constitutionnel nécessaire ne peut tenir lieu d'adhésion et de participation. Monique Chemillier-Geandreau nous rappelle que «les futurs citoyens ne peuvent se passer ni d'ancrage territorial, ni de niches humaines de solidarité entre l'un de l'individu et le tout de l'espèce».

La crainte de la disparition de nos identités nationales dans un continent «Nation» n'est pas fondée : si la construction par la règle et le marché a amené le côté ombre des nationalités à se manifester contre le sentiment de dépossession des citoyens, une ambition politique retrouvée

doit permettre au côté lumière de ces mêmes nationalités de s'y exprimer dans leur originalité. Ces Etats Nations se sont trop souvent construits par des frontières édifiées contre le peuple voisin. La construction de l'Europe ne peut suivre ce chemin, elle ne peut aboutir à une réécriture d'une histoire européenne officielle qui, comme les anciens livres d'histoires nationales, vanterait nos mérites contre les faiblesses ou les agressions des autres ; mais elle peut nous aider à nous approprier une histoire critique des tâtonnements et des affrontements du monde dont la violence et le conflit ont aussi fait partie de la recherche de la paix.

Il faut aussi redonner espoir dans la capacité d'agir et de décider

Trop de voix nous enferment dans un postmodernisme définitif ayant succédé à une modernité d'un âge d'or -indépassable- mais dont les dérives inhumaines auraient signé la fin. Refusant cette fatalité, nous sommes revenus des grands absolus du Progrès indéfini, du Sens de l'Histoire mais nous récusons aussi la Fin de l'histoire et la Guerre des Civilisations.

Il est nécessaire de redonner sens et contenu à la modernité et au progrès et de veiller par une démarche critique à ce que les puissants de ce monde ne se servent de ces mots d'une manière incantatoire ou comme alibi commode les dispensant d'argumenter pour disqualifier automatiquement en ringardise toute pensée dérangeante qui refuse l'acceptation béate de tout changement technologique ou de toute évolution des modes de vie sous l'emprise des technologies et du marché roi. .

Il faut faire un retour sur nous-mêmes : nos prédécesseurs voulaient « arracher » les hommes et les citoyens à leurs appartenances primaires, pour que, soustraits à l'obscurantisme, le travail de la seule raison leur permette d'exercer leur pleine souveraineté et par la discussion éclairée de dépasser leurs intérêts particuliers pour fixer l'intérêt général de la République sans intermédiaire entre les représentants du peuple souverain et l'Etat. ». Cette ambition faisait dans le cadre national, de la raison et d'une démarche abstraite l'essentiel de ce qui devait gouverner un monde parfait. Mais si l'importance de l'abstention électorale était aussi une désertion devant une exigence « surhumaine » ?

Il faut donner confiance dans une citoyenneté à « hauteur d'homme »

Au lieu d'arracher (au nom de quelle légitimité ?) les citoyens à leurs appartenances, créons les conditions qui leur permettent de prendre du recul avec celles-ci, de les analyser avec esprit critique, n'attendons pas du débat démocratique qu'il fasse (miraculeusement ?) disparaître les intérêts particuliers mais au contraire qu'il les amène à se dire et à négocier un minimum de compatibilité.

Un sursaut est nécessaire ! L'individualisme de ceux qui vont bien ne peut cohabiter en toute indifférence avec le repli sur soi de ceux qui n'attendent plus rien des autres.

Il faut réhabiliter le politique, mais une civilisation ne peut se passer de sentiment, de l'énergie affective, il y faut des envies, du rêve, du travail sur les origines, les caractères, les symboles, c'est toute une dimension culturelle que nous devons donner à la citoyenneté Européenne. Faute de cela, si nous restons dans l'abstrait, le juridique, le technique, l'économique, le raisonnable, nous laisserons au seul marché le soin de parler aux désirs des citoyens d'Europe. Il faut y convoquer la culture.

Edgar Morin nous rappelle l'enjeu : « Géant économique, nain politique, l'Europe est toujours en recherche de son identité. La nouvelle conscience européenne est la conscience des fragilités culturelle, énergétique, économique, démographique, morale et plus que tout politique et

militaire de l'Europe. La nouvelle conscience européenne associe indissolublement à la conscience de ces fragilités celle d'être dépositaire d'un héritage singulier à valeur universelle...

...Elle est enfin conscience que tout est incertain, que les menaces sont elles-mêmes menacées... et qu'avec le danger croît aussi ce qui sauve.

Ainsi tous ces problèmes, incertitudes, risques, chances du présent et de l'avenir sont aujourd'hui communs à toutes les provinces, pays, nations de l'Europe, ce qui les lie en un destin commun. La nouvelle conscience européenne est la conscience d'une communauté de destin. »
Agir et décider en citoyens d'Europe c'est vouloir participer à cette aventure !

VI/ Pour conclure

Agir en citoyens d'Europe, nous l'avons dit, doit aussi ouvrir la porte au rêve : avant-hier dans une Europe aux prises avec les guerres de conquête et les croisades (qui paraissent resurgir brutalement dans notre monde), l'Andalousie fut un lieu où vécurent en paix des hommes aux religions différentes et où dialoguèrent ceux qui se réclamaient de la raison et ceux qui se réclamaient de la foi ; un moment historique où l'islam y joua le rôle de passeur permettant aux pays d'Europe de découvrir ou redécouvrir la civilisation de la Grèce Antique.

Notre rêve c'est que cette Andalousie ne soit pas le continent perdu de l'Atlantide. Mais qu'elle puisse être une utopie à vivre aujourd'hui, que notre éducation populaire laïque puisse en être le ferment pour une dynamique qui permettrait à l'Europe de devenir le nouveau passeur entre les peuples des continents de notre monde.

Vaclav Havel évoque le crépuscule de l'Europe lourd de son passé, rayonnant de sa culture, mais après le crépuscule revient l'aube.

Nous avons reçu ici depuis cinq jours près de deux cent jeunes de 12 pays européens qui ont participé à nos travaux, qu'il nous faut remercier pour le dynamisme qu'ils y ont apporté. Je voudrais avec eux tirer la conclusion de ce rapport.

Nous sommes passé du monde des religions jusqu'à la guerre de trente ans, au monde des nations jusqu'aux dernières guerres de notre Europe centrale, nous sommes depuis 1989 dans un monde un. «Même si le monde d'aujourd'hui est fait du temps de jadis, d'avant hier et d'hier».

Il nous faut apprendre à vivre dans ce monde avec ses incertitudes et ses limites. Nous avons reçu la terre en héritage, elle ne peut être livrée au pillage des plus voraces, elle est notre Terre Patrie. Au-delà des différenciations respectives en nations, langues, cultures et religions, il est temps de rendre visible aux hommes et femmes de notre planète leur commune appartenance : l'Humanité.

Ce premier mai nous vivons l'étape importante de l'élargissement de « notre » Europe.

Aujourd'hui commence à disparaître la génération qui a vécu les horreurs et atrocités de la dernière guerre. Nous devons à l'engagement de la Résistance, appuyé par les interventions des nations unies contre la barbarie nazie, d'avoir recouvré nos libertés. Nous lui devons aussi d'avoir fait mûrir le besoin d'un continent en paix.

Aujourd'hui s'effacent aussi les traces de YALTA où les grandes puissances d'alors s'étaient partagé le monde.

Qu'est ce qui peut nous guider pour faire face à cette nouvelle donne ? Une volonté et un engagement que nous prenons aujourd'hui : « Agir en citoyens d'Europe, c'est vouloir collectivement et démocratiquement décider de ce que nous voulons faire de ce que l'histoire a fait de nous, pour commencer à construire quelque chose qui ressemble à un avenir ! ».

**Le rapporteur de la Question de Congrès :
André Jourdes (le 30 Mai 2004)**

Remerciements,

Ce rapport d'étape a bénéficié de l'apport du texte introductif de Jean Michel Ducomte à l'assemblée générale de Troyes, des contributions de François Coursin , Anne Marie Franchi, Jean Paul Albert, Anne Marie Houillon , Salvatore Martedu, Jean Chesnaux, Pierre Laffont , Pierre Jaumain, Giampiero Alhadeff, des conseils et incitations de Claude Julien

Des productions des Cercles Condorcet lors des Journées d'Etudes de Mâcon , de la Convention de Montpellier et des contributions particulières des Cercles de Paris, Bourges, Reims, Toulouse, Picardie , du Cercle Jean Macé de Metz.

Des travaux du CNARI, du Conseil d'administration et du Secrétariat avec l'appui particulier de David Lopez, de Marie Sophie Thiroux et du rédacteur d' « Actua Europ ».

Le travail des Fédérations de Haute Marne, Moselle, Hautes Pyrénées, Ariège, Guadeloupe, Creuse, Bouches du Rhône,

Celui des journées des responsables fédéraux, de l'UFOLEP (Rosemary Paul Chopin) Les éclairages de Philippe Frémeaux, Jean Claude Boual, Karin Hugendubel, Florent Sebban, André Boudou. Le travail de Guillaume Merzi et de toute l'équipe des Idées en Mouvement pour le numéro spécial du journal

Le concours de Jean Michel Djiann et Michel Theys en particulier pour la Table Ronde Celui de Joël Roman et de Pierre Tournemire dans la phase de synthèse des travaux du Congrès et l'aide de l'ami traducteur et de la correctrice anonyme.

Documents indispensables

L'Europe, le cheminement d'une idée Jean Michel Ducomte
(Editions Milan)

Vers une constitution européenne Etienne de Poncins
(Editions10/18)

Les grands jours de l'Europe (1950-2004)
Jean Michel Gaillard
(Tempus Editions Perrin)

